

frait le parc, un capitaine d'artillerie ne se fût pas mis dans la position de partir avec un approvisionnement incomplet. »

Le témoin CHOISY dépose : — Le 18, j'ai ravitaillé le parc, j'ai touché 36 coffres de 4 et 12 coffres de 12, à Plappeville, pour remplacer les munitions brûlées à la bataille du 16. Le 19 au matin, le parc a été rendu à l'arsenal et y est resté jusqu'au 26 au matin. Le 26, il est sorti de l'arsenal avec les quantités réglementaires.

J'y avais reçu 382 obus à balles (on en faisait peu usage); — 5,582 obus de 4; — 131 obus de 12 à balles; — 2,108 obus ordinaires de 12; — 31 boîtes à mitraille de 12 (1).

Les dépositions des gardes Lecompte et Tribillac ne s'écartent pas sensiblement des précédentes, et closent en même temps les témoignages relatifs au parc du 2^e corps, et l'audience du 10 novembre.

(1) Nous croyons utile de passer très-rapidement sur ces renseignements spéciaux, qui ne peuvent que fatiguer le lecteur. Observons seulement qu'il est nécessaire d'avoir une idée exacte de la situation en munitions à Metz. S'il est prouvé, en effet, que nous étions en état de livrer bataille, cette pénurie alléguée par le général Soleille, cette « légende des munitions, » comme l'appelait justement le maréchal Le Bœuf, ne pourra être sérieusement invoquée.

Nous résumons donc en un tableau les principaux renseignements relatifs aux munitions.

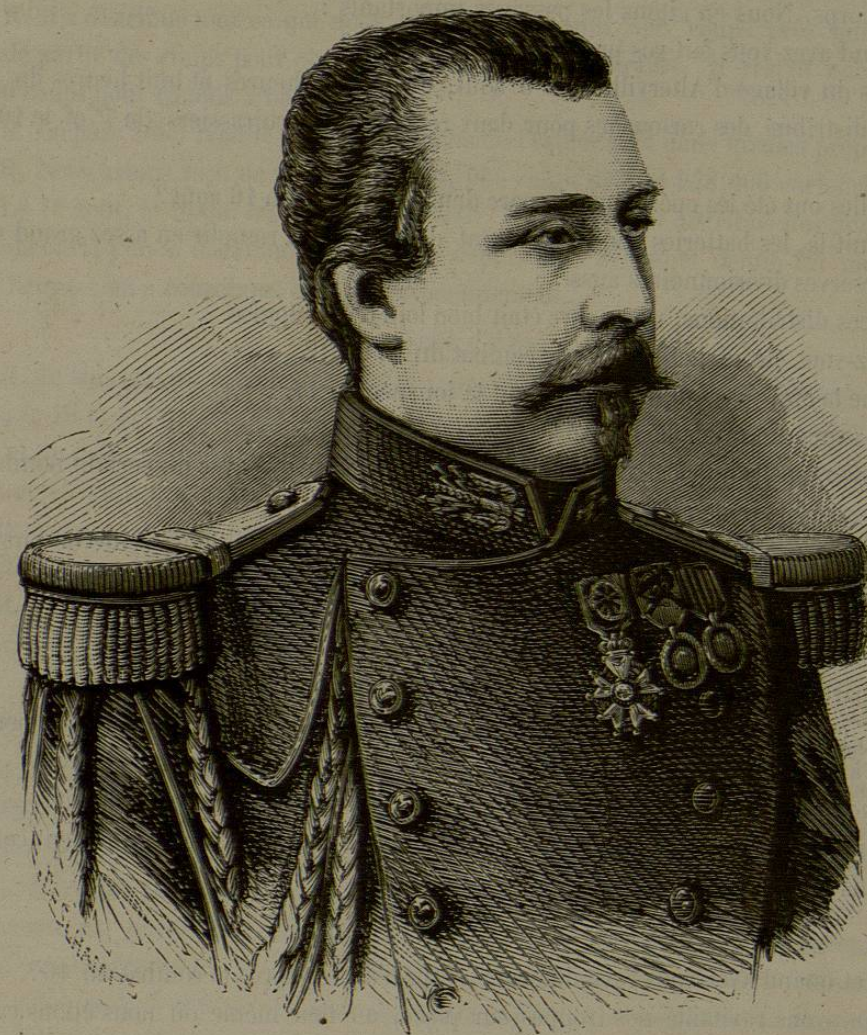
TABLEAU DE L'APPROVISIONNEMENT DES MUNITIONS

DES DIFFÉRENTS CORPS DE L'ARMÉE DE METZ AUX DATES CITÉES DANS LES DÉPOSITIONS DES TÉMOINS.

DATES.	2 ^e CORPS.	3 ^e CORPS.	4 ^e CORPS.	OBSERVATIONS.
Après Sarrebrück.	Ravitaillement par 10 voitures de munitions de 4, de 12 et de mitrailleuses venues de Lunéville.			<i>Nota.</i> Le 6 ^e corps n'a eu son artillerie organisée qu'après les grandes batailles du mois d'août.
Après Forbach.	Ravitaillement par 20 voitures de munitions venant de Lunéville et qui rejoignent le 2 ^e corps à Metz.			
Du commencement de la campagne au 14 août.		Complet.	Complet.	
Le 14 août au soir.	Complet moins quelques cartouches de mitrailleuses brûlées à Forbach.	Réapprovisionnement complet à l'arsenal de Metz.	Le parc cède aux batteries environ 4,300 coups.	
Le 16 août après la bataille.	Le parc approvisionne le 3 ^e corps et fournit quelques caissons de 4 au 6 ^e .	Réapprovisionnement partiel auprès du 2 ^e corps.	Le parc cède encore aux batteries 3,500 coups et reçoit des munitions de l'arsenal de Metz.	
Le 18 août au soir.	Réception à Plappeville de 36 coffres de 4 et 12 coffres de 12.	Réapprovisionnement très-notable aux dépens du parc général en cartouches et munitions de 12.	Le parc a encore les 2/3 de son approvisionnement.	
Le 19 août.	Les caissons de 4 et de 12 sont conduits à l'arsenal de Metz par mesure de sécurité.		Le parc reçoit de l'arsenal de Metz 900 coups de 4 et 228 mille cartouches, il réapprovisionne alors les batteries et l'infanterie.	
Du 20 au 22 août.		Réapprovisionnement complet à l'arsenal de Metz.		
Le 25 août.		Le parc cède un quart de son matériel pour former celui du 6 ^e corps.		
Au 26 août.	Le parc sort de l'arsenal de Metz complètement réapprovisionné ainsi que les batteries, sauf le quart à peu près des munitions de mitrailleuses.	Approvisionnement complet jusqu'à la fin du blocus.	Le parc est complet en munitions d'infanterie, il renferme à peu près la moitié de l'approvisionnement d'artillerie.	

AUDIENCE DU 11 NOVEMBRE.

Le commandant d'artillerie JOYEUX. — J'étais adjoint au parc d'artillerie du 3^e corps. Dans la bataille du 16, nos consommations furent considérables. Le 17, il a été possible, sans trop de difficultés, de réparer une partie notable de la consommation du 14 et du 16



LE LIEUTENANT-COLONEL MAGNAN.

en cartouches d'infanterie et munitions de 12, aux dépens de la portion du parc général, quant aux munitions de 4, je crois qu'on n'a pas pu nous réapprovisionner.

La journée du 18 nous a coûté pas mal de munitions.

Nous sommes rentrés à Metz le 19, vers deux heures et demie du matin; les journées des 20, 21 et 22 ont suffi, je crois, pour nous réapprovisionner; c'était moi qui étais chargé

de ce travail ; je me suis rendu à l'arsenal, où j'ai rencontré la plus grande complaisance de la part de ces messieurs, mais cet établissement était complètement débordé.

Dans les journées du 31 août et du 1^{er} septembre, nous avons consommé quelques munitions, et il nous a été facile de nous réapprovisionner ; en général, nous avons fini, dans la journée du lendemain, de remplacer les munitions consommées la veille. A partir de ce moment, nous avons été au complet, après avoir donné au 6^e corps la portion dont il avait besoin pour reconstituer son parc.

Le greffier donne ensuite lecture de la déposition écrite du garde Amiard attaché au parc du 3^e corps. Nous en citons les passages importants :

« D. Quand avez-vous fait vos premières distributions ? »

« R. Près du village d'Alteville, le 6 août, entre sept heures et huit heures du soir, nous avons distribué des cartouches pour deux régiments de cuirassiers (le 7^e et le 10^e, je crois.) »

« D. Quelles ont été les opérations du parc dans la journée du 16 août ? »

« Cette nuit-là, les batteries nous envoyèrent des voitures à remplir en assez grand nombre et les réserves divisionnaires aussi. »

« Après ces distributions, notre parc était bien loin d'être épuisé. »

« D. Avez-vous été ravitaillé après le combat du 16 août ? »

« R. Je ne le crois pas, au moins pendant la journée du 17. »

« D. Avez-vous été ravitaillé le 18 ? »

« R. Je me rappelle que le 18 le capitaine Joyeux fut envoyé avec un certain nombre de voitures au grand parc de réserve. »

A la suite, le greffier donne successivement lecture des dépositions écrites de plusieurs témoins absents. Nous nous bornons à de très-courtes indications :

COLONEL LUXER.

« D. Le parc a-t-il été réapprovisionné après le combat du 16 ? »

« R. Oui, en partie. Les munitions ont été prises à l'arsenal et ramenées au parc pendant la bataille ; à défaut de note précise, c'est là du moins le souvenir que j'ai conservé. »

« Sixième question. — Était-il au complet le jour de la bataille de Saint-Privat ? »

« R. Non, il pouvait manquer au parc un tiers environ de son approvisionnement complet en munitions pour bouches à feu. »

COMMANDANT VOISIN (4^e corps).

« D. Où et quand avez-vous ravitaillé votre corps d'armée après le combat du 16 ? »

« R. Nous avons ravitaillé nos troupes sur place, au lieu même où nous étions campés pendant la nuit du 16 au 17. Cette opération a duré toute la nuit. »

« D. Avez-vous ravitaillé le parc et les batteries dans la journée du 19 ? »

« R. S'il s'est présenté des batteries au parc, j'ai pu les réapprovisionner, car il restait encore au parc des munitions en certaine quantité. Je crois, du reste, que les batteries étaient loin d'être épuisées après le ravitaillement que j'avais fait la veille sur le terrain, et à une heure assez avancée. »

CAPITAINE LESTAUDIN.

« D. A-t-on pu s'occuper de ravitailler les batteries ou le parc dans cette journée du 19 ? »

« R. Je n'en sais rien, mais, à moins qu'on ne l'ai fait dans la soirée après l'arrivée, cela ne me paraissait pas possible dans la première partie de la journée. »

LACOMBE, garde d'artillerie au 4^e corps.

« D. Votre parc a-t-il réapprovisionné les batteries après la bataille du 16 ? Quand a-t-il distribué et combien de munitions ? »

« R. Depuis le 16, à minuit, jusqu'au 17, à midi, et même au delà, nous avons distribué environ 3,500 coups. »

« D. Le parc a-t-il distribué des munitions le jour de la bataille de Saint-Privat ? »

« R. Il a distribué tout ce qui nous restait, à environ 500 coups près qui étaient en grande partie des coups pour obus à balles et boîtes à mitraille. Il restait encore environ 3,000 coups pour canons à balles. »

« D. Le parc a-t-il reçu le 19 les munitions de l'armée ? Et dans quelles proportions ? »

« R. Nous avons reçu de l'arsenal, le 18, 900 coups de 4 et 228,000 cartouches. »

« Le 16 août, le matin ou dans l'après-midi, je ne sais, j'ai distribué des munitions près de Doncourt ; j'en ai distribué encore le 17 depuis trois heures et demie du matin jusqu'à onze heures ; on a consommé le réapprovisionnement. »

KLEIN, ouvrier d'État, 4^e corps.

« R. Je suis certain d'avoir délivré des approvisionnements pour les batteries du 4^e corps le 14, le 16 et le 18 août. Quant au 15 et au 17, je ne saurais pas dire si j'en ai délivré. Le 14, j'ai pu délivrer le chargement de 3 à 10 caissons complets. Le 16, au moins le chargement de 15 à 20 caissons. »

« D. Votre parc a-t-il réapprovisionné les batteries après la bataille du 16 ? Quand a-t-il distribué et combien de munitions ? »

« R. Le 17, j'ai été à Metz chercher des munitions et nous avons réapprovisionné les batteries le 18. Nous leur avons délivré le chargement de 15 à 20 caissons. »

Capitaine GRIARD.

« D. Avez-vous été réapprovisionné pendant le combat du 16 ou après le combat du 16 ? »

« R. Non, et même le soir le parc de la garde près duquel j'étais campé m'a refusé des munitions. »

« D. Quelles ont été vos consommations pendant la bataille de Saint-Privat ? »

« R. Elles ont été énormes. »

M. VIGNOLES, garde d'artillerie. — Le 17 août, j'ai été désigné pour accompagner un convoi de munitions de l'arsenal de Metz au plateau de Plappeville. Ce convoi se composait de 30 caissons de 4 et 6 avant-trains du même calibre, 11 caissons de 12 chargés de munitions d'artillerie, 26 caissons de 12 chargés de munitions d'infanterie, c'est-à-dire de cartouches modèle 1866, 8 chariots chargés de munitions de mitrailleuses, 2 chariots de parc chargés de munitions d'infanterie, c'est-à-dire de cartouches modèle 1866 ; en tout, 83 voitures. »

Ce matériel de munitions comportait 5,840 coups de 4 ; 594 coups de 12 ; 4,300 coups en chiffres ronds de charges pour mitrailleuses ; 824,000 cartouches modèle 1866. »

M. LE CAPITAINE AUFREY. — J'ai été chargé, le 8 août 1870, de conduire un convoi de munitions au maréchal de Mac-Mahon, qui se trouvait à ce moment-là à Sarrebourg. Ces munitions étaient prises à la portion disponible du grand parc, qui devait être fourni par

l'arsenal de Metz, où se trouvait la portion du grand parc qui avait été formé à Toul. J'ai su depuis que, le 9 août, à huit heures du soir, ces munitions avaient été remises au 1^{er} corps.

Extrait de la déposition du général SOLEILLE.

« D. Après les combats des 16 et 18 août, avez-vous ordonné de licencier le parc du 2^e corps ? »

« R. Je n'ai jamais donné l'ordre de licencier des parcs, et par conséquent, je n'ai jamais eu à revenir sur une semblable disposition. Je ne comprends même pas à quel fait on peut faire ici allusion, à moins que, par ce mot licenciement, on n'entende l'ordre de verser à l'arsenal de Metz les voitures qui, par suite de la perte des attelages éprouvée dans les journées du 16 et du 18, ne pouvaient plus être attelées et continuer à suivre l'armée. »

M. LE COMMANDANT ABRAHAM. — D'après les états que j'ai eus en mains, voici, suivant moi, en chiffres ronds, l'état des approvisionnements et des consommations faites dans les différentes affaires. A la date du 14 août, l'armée traînait avec elle 118,000 coups de canon, environ 60,000 coups de canon à balle et 6 millions de cartouches. Dans les batailles des 14, 16 et 18 août, il a été consommé, en coups de canon, environ 55,000 coups, qui se répartiraient de la manière suivante :

8,000 coups le 14, 31,000 coups le 16, et 16,000 coups le 18. Pendant ces trois batailles, il aurait été consommé 12,000 coups de canon à balle et 3 millions de cartouches. Depuis le 15 jusqu'au 29 août, l'arsenal a distribué aux différents corps 43,000 coups de canon et 3 millions de cartouches. De sorte qu'à la date du 29 août, l'armée possédait autant de coups de canon qu'elle en avait le 14 août, moins 12,000 ; elle en avait consommé 55,900 et reçu 43,000 ; il y en avait donc 12,000 en moins.

Le nombre des cartouches était de 12 millions, et le nombre des coups de canon à balle était de 48,000.

En résumé, à la date du 19 septembre, la situation était la suivante : l'armée possédait sur roues 79,000 coups de 4, 15,000 coups de 12, 20,000 coups de canon à balle et 3 millions de cartouches. Le restant devait être laissé en dépôt dans la place. Voilà quelles ont été les situations aux différentes époques.

M. LE PRÉSIDENT. — Il y a eu des écarts parfois singuliers. Ainsi, j'ai vu relever sur certains états que le 6^e corps avait consommé dans les journées des 16 et 18 août 23,918 coups de canon, tandis que ce corps ne disposait que de 14,000 coups, sur lesquels 4,000 étaient restés intacts.

M. LE COMMANDANT ABRAHAM. — Oui, monsieur le président, mais c'était une erreur.

M. LE COMMANDANT SERS. — Je ne sais exactement que les choses générales. Le général Soleille, dans le but d'augmenter le développement de la fabrication de la poudre à Metz, s'est adressé à M. Jeandin, commandant d'artillerie, professeur à l'école d'application, pour recourir aux procédés qu'on appelait déjà les procédés révolutionnaires, et grâce à ses précautions et à ses soins, on a beaucoup augmenté la poudrerie de Metz. Je n'ai pas autre chose à dire.

M. LE COLONEL VASSE SAINT-GUEN. — Je ne puis donner aucun renseignement sur les chiffres des munitions. Ces approvisionnements étaient indépendants de ceux qui étaient destinés à l'armée active. Quand nous sommes arrivés à Metz, le général Soleille a laissé,

comme ils l'étaient, ces deux services distincts, séparés, et je n'ai jamais eu à m'occuper de l'approvisionnement de la place.

M. LE COMMANDANT FARCY. — Vers la fin du mois d'août, le commandant de l'artillerie de l'armée me donna l'ordre de faire faire des projectiles à Metz. La chose ne me paraissait pas possible dans Metz même. Cependant, je m'adressai à un petit fondeur que je jugeais le plus capable, un nommé Glavet, qui accepta avec empressement et un marché fut passé : l'artillerie devait lui fournir les fontes qu'il n'avait pas et il devait, au bout de 12 jours, fournir cent projectiles par jour, à partir du douzième jour. Il se livra à des essais, mais sans grand succès, et au bout de 12 jours, de 15 jours même, non-seulement nous n'avions pas les 100 projectiles qui nous avaient été promis par jour, mais nous n'avions pas même une pièce de matériel de fabrication de préparée.

M. CHAMPIGNEULLES, artiste peintre vitrier. — Le 19, lorsque Metz a été tout à fait bloqué, on n'avait pris aucune précaution relativement aux vivres ; on avait laissé pénétrer dans la ville tous les étrangers qui avaient voulu y venir.

On n'a nullement songé à faire le relevé d'inventaire des vivres qui pouvaient exister non plus que le dénombrement des personnes à nourrir. Dans les premiers jours, pendant un temps assez long, les vivres ont été distribués à l'armée, et les biscuits ont été jetés dans la boue par les soldats, notamment dans le campement du Ban-Saint-Martin ; les paysans venaient les ramasser et les soldats allaient se pourvoir de pain blanc en ville.

Quant à la question des vivres, je puis affirmer que les forts en contenaient de grandes quantités. J'ai vu moi-même de nombreuses voitures conduire du lard à Plappeville et il y est resté.

S'il me fallait donner une idée des quantités de provisions qui se trouvaient là, je dirai qu'un général à qui j'avais confié ce fait, et qui se refusait à me croire, vit lui-même les provisions amoncelées à Plappeville.

Ses trois ordonnances ont pillé là comme les autres, et ils ont vendu chacun pour 160 à 180 francs de denrées aux paysans, et ils ont rapporté, rue des Cleres, n^o 8, dans la petite voiture du général, deux sacs d'avoine que mes chevaux ont mangé, du sucre que madame Champigneulle a porté dans les ambulances, un tonnelet de vin, un sac de café qui est allé avec eux en Allemagne en captivité. Mon fils ayant accompagné le général en captivité, n'a usé que de ce café-là emporté du fort de Plappeville.

A la suite de la capitulation, il y a un fait qui est de notoriété publique, c'est que, pendant six mois, les Prussiens ont vendu des quantités prodigieuses de lard qui étaient enfermées dans les caves de la caserne du génie, caves immenses ; ils les vendaient par lots énormes, à 60 centimes le kilogramme.

J'aborde maintenant une autre question. On prétend que le maréchal Bazaine n'a jamais eu de rapport avec l'ennemi que pour l'échange des prisonniers. Il y a un fait qui, par lui-même, n'a pas grande valeur, si vous voulez, mais qui témoigne que ses rapports avec l'ennemi n'ont pas été aussi limités qu'on le disait. Madame Champigneulle a sa famille en Alsace, et elle témoignait un jour le désir qu'elle aurait de faire parvenir de ses nouvelles à sa famille. Un docteur de la ville lui dit : « Ce n'est pas si difficile que vous croyez ; que M. Champigneulle écrive un petit mot à l'état-major général pour prier de faire parvenir votre lettre ; elle sera ouverte naturellement, et elle ne contiendra aucune indication politique ou militaire. »

Cette lettre fut envoyée par l'intermédiaire du quartier général, et elle est parfaitement arrivée à la famille avec le cachet et le timbre de la commandature prussienne.

J'arrive maintenant à un autre ordre d'idées : aux munitions. Comme tant d'autres, je me suis préoccupé de cette question et je me suis mis en rapport avec un de mes amis, M. Girard, ingénieur métallurgiste, que je savais avoir dirigé pendant plusieurs années les ateliers de fonderie de projectiles de MM. Dupont et Dreyfuss, maîtres de forges à Ars-sur-Moselle.

Je demandais à M. Girard s'il pouvait fabriquer des projectiles. Sur sa réponse affirmative, je me rendis auprès d'un général que je connaissais et je lui transmis la proposition de M. Girard, en lui disant qu'il s'agissait là d'une offre des plus sérieuses, et en le priant de transmettre la proposition à qui de droit.

Quelques jours s'écoulèrent, pas de réponse, j'écrivis alors, et sur mes réclamations, M. Girard obtint une audience du général commandant l'artillerie. Il s'engagea à faire des projectiles, affirmant qu'il en avait déjà fait, et qu'il était très au courant de cette fabrication. Pour toute réponse, il n'eut que ces paroles : « Vous n'êtes pas sorti de l'école polytechnique, n'est-ce pas, eh bien, alors, vous ne pouvez faire des projectiles. » Un mot encore : La bataille du 31 août et du 1^{er} septembre n'avait fait qu'accroître nos craintes et notre désolation en ville; nous autres bourgeois, nous ne voyions pas les choses comme on les voyait dans l'armée; nous calculions que la question des vivres s'imposait à nous d'une manière terrible, et nous nous disions : « Si l'armée reste sous Metz, fatalement les vivres s'épuiseront, et nous allons tout droit à une reddition. »

La garde nationale, l'administration municipale firent plusieurs démarches pour arriver à obtenir du maréchal qu'on fit quelque chose, que l'on ne restât pas dans cette stagnation, qui était mortelle; ces démarches n'aboutirent à rien qu'à de bonnes paroles : — Soyez tranquilles! j'ai mon plan! nous sortirons par la bonne porte, fiez-vous à moi! — J'avoue que chez moi, l'exaspération était très-grande; j'écrivis une lettre au maréchal sous la date du 1^{er} septembre, mon intention avait été de faire tirer cette lettre à 200,000 exemplaires et de la répandre dans le camp et dans la ville. Mais je ne trouvai pas d'imprimeur, et une personne sage me fit observer que cette lettre ne tendrait ni plus ni moins qu'à amener un soulèvement dans l'armée, dont je devrais assumer la responsabilité. Je me rendis à ces bons conseils; mais ne voulant pas que ma lettre pût être jetée au feu, j'en adressai des duplicatas à M. le maréchal Le Bœuf, à M. le maréchal Canrobert, à M. le général Changarnier, à M. le général Ladmirault, et, je crois, aussi à M. le général Soleille.

Je bornerai là ma déposition; la mémoire me fait défaut. Ah! cependant, voici un fait qui me revient à l'esprit : aussitôt après la capitulation, le lendemain ou le surlendemain, dès que nous fûmes libres de sortir, nous nous sommes transportés hors de la ville, avides de voir ces fameux travaux que les Prussiens avaient établis autour de Metz et qui rendaient tout espoir de sortie impossible.

Mes fils, qui étaient aux grand'gardes, en avant du fort de Saint-Julien, ont eu entre les mains un plan qui a été distribué, et qui a été publié par ordre, et qui indiquait des travaux incroyables de la part des Prussiens pour empêcher toute tentative de sortie; eh bien! nous n'avons trouvé qu'un seul retranchement, élevé de 50, 60 ou 75 centimètres; nous avons questionné les paysans : — Il doit y avoir eu d'autres travaux. — Non, nous ont-ils répondu, il n'y a jamais eu que cela.

La séance est suspendue.

M. LE COMMANDANT DE BUCY. — J'ai été chef d'état-major du 15 juillet au 7 août, jour où le général Coffinières a été nommé gouverneur de la place de Metz. Pendant ce laps de temps, les mesures de précaution exigées par le règlement, et même par les circonstances, ont été prescrites par mon général de division. En effet, le 1^{er} août, le général a signé une lettre adressée aux préfets des quatre départements qui formaient la division, lettre invitant les préfets à enjoindre à leurs administrés des places de guerre de se munir immédiatement de trois mois de vivres. Cette lettre est partie de la division le 1^{er} août. Quant à Metz, les prescriptions n'ont pas été exécutées, je crois en être certain. Sous quelle influence! Je ne puis le dire, mais l'ordre a été donné par le général et la lettre est partie de la division.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Le témoin a dit que le 1^{er} août son général de division a écrit au préfet de la Moselle pour l'inviter à prescrire aux habitants de faire des approvisionnements en vue d'un siège. Comme le général Coffinières n'a été nommé gouverneur que le 7 août, je désire savoir s'il peut affirmer que les recommandations faites par le général Crespin aient été portées à la connaissance de l'autorité municipale et si les habitants ont été prévenus de ces dispositions.

M. LE COMMANDANT DE BUCY. — Je suis presque convaincu que non.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Alors, on n'a fait aucun approvisionnement en vue de l'éventualité du siège?

M. LE COMMANDANT DE BUCY. — Non. J'ai entendu dire que cette mesure alarmerait les populations.

M. LE GÉNÉRAL JARRAS. — Je n'ai donné aucun ordre de mon initiative, je n'en avais pas le droit, et je n'en ai pas donné. Quant aux ordres que le maréchal m'a chargé de donner, je les ai transmis immédiatement à qui de droit; mais il me serait difficile de me les rappeler maintenant.

M. LE PRÉSIDENT. — Y a-t-il eu des ordres donnés d'une manière générale pour la défense de la place?

M. LE GÉNÉRAL JARRAS. — Pour la défense de la place, je ne vois pas d'ordres généraux.

M. LE PRÉSIDENT. — Y en a-t-il eu pour tout ce qui se rattache à l'exécution des articles du règlement prescrivant les mesures à prendre et les préparatifs à faire pour la défense d'une place de l'importance de la place de Metz?

M. LE GÉNÉRAL JARRAS. — Je ne me rappelle pas que des ordres de ce genre aient été donnés par écrit. Le maréchal voyait très-souvent le général Coffinières, et il lui donnait des ordres verbaux, d'où il résulte sans doute qu'il n'y avait pas d'ordres écrits à donner.

M. LE PRÉSIDENT. — Y a-t-il eu quelque ordre relativement à l'expulsion des étrangers, ou gens sans aveu qui pouvaient se trouver dans la place de Metz?

M. LE GÉNÉRAL JARRAS. — Je ne me rappelle pas d'ordre donné à cet égard.

M. LE PRÉSIDENT. — Ni au sujet des bouches inutiles?

M. LE GÉNÉRAL JARRAS. — Je ne me le rappelle pas.

M. LE PRÉSIDENT. — Quant à l'approvisionnement de siège, il n'a été donné aucun ordre?

M. LE GÉNÉRAL JARRAS. — Je me souviens seulement que des recommandations ont été faites aux membres de l'intendance pour qu'ils achetassent tout ce qu'il était possible d'acheter.

M. LE PRÉSIDENT. — En ce qui concerne les munitions de guerre, l'armement de la place, l'état de la place, les ouvrages avancés, rien n'a été fait par votre intermédiaire?

M. LE GÉNÉRAL JARRAS. — Non, monsieur le président.

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — Je n'avais pas reçu d'ordres de l'empereur pour les mesures à prendre dans l'intérieur de la place de Metz; l'empereur, préoccupé de questions beaucoup plus élevées et plus graves, m'a laissé toute latitude et il ne m'a pas donné d'instructions. Je me suis mis immédiatement en mesure de prendre toutes les précautions exigées par les règlements pour mettre la place en état de défense. La première, et l'une des plus importantes, a été de faire établir les parapets sur les forts, parce qu'alors les terrassements étaient loin d'être terminés.

A cela se sont joints des travaux accessoires et de défense partielle qui se rattachent à des points imparfaits des terrains qui échappaient aux forts.

Le général entre ici dans un long exposé des travaux qu'il a ordonnés, puis après cette énumération, il continue ainsi : Après la question de défense, vient celle de l'armement, opération colossale, qui a été exécutée avec beaucoup de zèle et beaucoup de soin; cela a été un véritable tour de force, car en trois semaines ou un mois, on a mis 600 pièces en batteries sur les fortifications; cela a été très-bien fait et très-rapidement.

M. LE PRÉSIDENT. — Dans quel état, au point de vue purement défensif, — sauf à revoir les autres parties de la déposition que le Conseil désire avoir de vous et que je vous prierai de faire en réponse à quelques questions que je vous poserai, — quelle est votre opinion sur la situation du corps de place et des forts le 15 août, le 26 août, le 1^{er} octobre? La place et les forts étaient-ils à l'abri d'une attaque de vive force à ces différentes époques?

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — Au 15 août d'abord, la place était déjà en parfait état, dans un état parfaitement soigné; il y avait déjà eu beaucoup de travaux dans les années précédentes, et il n'y avait absolument rien à faire, excepté quelques précautions à prendre pour fermer des entrées particulières qu'on avait laissées; mais les remparts proprement dits n'exigeaient aucun soin spécial. Quant aux forts, comme j'ai déjà eu l'honneur de le dire, ils étaient parfaitement défendables, mais évidemment ce n'était pas une fortification permanente, parce qu'il n'y avait pas de revêtements à l'escarpe et à la contrescarpe. Les travaux furent très-rapides.

Cependant, au 15 août, il y avait déjà pas mal de besogne de faite, et si j'avais eu le bonheur — je ne sais si je puis employer cette expression — de rester seul pour exercer le commandement de la place, nous nous serions défendus très-bien (1). — Il y a deux questions bien distinctes, la consistance tout à fait sérieuse d'un fort, ou bien son état défendable. Eh bien! les forts étaient défendables; évidemment, il y avait possibilité, après un bombardement qui pouvait durer quinze jours, de donner un assaut, ce n'était pas invraisemblable.

M. LE PRÉSIDENT. — Ainsi, le 26 août, quand le conseil s'est réuni, les forts étaient défendables?

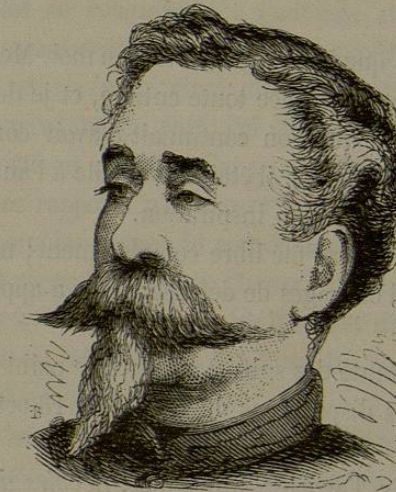
M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — Ils étaient dans un état de défense très-respectable, mais il y a toujours une grande différence entre une redoute parfaitement établie

(1) Est-il utile de rapprocher de cette affirmation le discours prononcé le 26 août à la ferme de Grumont par le général Coffinières, discours qui tendait à prouver que la place ne pouvait se passer du concours de l'armée et qui exerça la plus funeste influence, en empêchant la sortie projetée?

et une fortification permanente; les forts n'avaient pas le caractère absolu d'une fortification permanente.

M. LE PRÉSIDENT. — Le maréchal Bazaine a été nommé, le 12, au commandement en chef de l'armée du Rhin. Du 12 au 20, son armée a manœuvré autour ou au travers de la place de Metz. Vous vous êtes donc trouvé dans le rayon de l'armée qu'il commandait. Avez-vous établi avec lui les rapports définis par les articles du règlement, en un mot les rapports suivants: L'avez-vous informé de ce qu'il y avait à faire comme formation du comité de défense et comme mesures diverses à prendre? Avez-vous provoqué ses ordres ou en avez-vous reçu de lui pour l'application de ces articles, pendant cette première période?

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — Pour répondre à ces questions, il faudrait peut-



LE COLONEL PROTCHÉ.

être un peu préciser ces articles, entrer dans quelques détails. Ces articles sont relatifs à la subsistance plutôt qu'à la défense.

M. LE PRÉSIDENT. — Je comprends dans la défense de Metz tous les devoirs du gouverneur de la place, notamment dans ses rapports avec le commandant en chef de l'armée dans le rayon duquel se trouve la place, tant les devoirs pour les munitions de guerre et l'approvisionnement d'artillerie, leur emplacement, leur aménagement, que pour l'armement et l'approvisionnement de siège pour la garnison, et les subsistances pour la population: ce sont des parties d'un même tout. Je vous priais d'éclairer le conseil sur tout cela, et non-seulement sur les points qui regardent exclusivement l'ingénieur, mais sur tout ce qui concerne les devoirs ou les fonctions, si vous aimez mieux, de gouverneur d'une place de guerre mise en état de siège, et ses relations surtout, c'est ce qui nous intéresse, avec le commandant en chef de l'armée dans l'arrondissement ou le rayon de laquelle se trouve cette place.